

223C1306  
FR001400BWW7-FS0647

21 août 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2023, la société Farallon Capital Management, L.L.C.<sup>1</sup> (One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco CA 94111, Californie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 août 2023, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS et détenir<sup>2</sup> 2 549 099 actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession sur le marché d'actions de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 76 319 812 bons de souscription d'actions (« BSA ») TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS exerçables à tout moment à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'à l'expiration d'une période de quatre mois suivant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et donnant droit à 763 198 actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS, au prix unitaire de 0,01 €.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Andrew Spokes qui ne détient aucune action TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS.

<sup>2</sup> Les « fonds Farallon » sont les bénéficiaires économiques des actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS détenues par Glasswort S.à r.l.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 511 822 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.